

Nombre de communes couvertes par un plan paysage

Définition de l'indicateur

Plans de Paysage, ScoT et chartes des parcs naturels régionaux sont trois documents clés pour assurer une prise en compte active des paysages dans la définition des projets de territoire.

Le plan paysage permet, par exemple sur des territoires dépourvus de ScoT ou hors PNR, de se fixer des objectifs en matière de paysage ou de préciser des objectifs formulés dans le ScoT ou la charte de PNR. Il va cependant plus loin que les deux autres outils sur la qualité paysagère car il établit un programme d'action précis pour répondre aux objectifs formulés.

Type d'indicateur

Indicateur de réponse

Jeu d'indicateur existant

-

Échelle de renseignement

Champagne-Ardenne, départements

Objectifs et valeurs de référence

Sources de données

DREAL / Service Eau, Biodiversité et Paysages (SEBP)

Fournisseur de données

DREAL / Service Eau, Biodiversité et Paysages (SEBP)

Fréquence d'actualisation

Tous les ans

Limites et précautions

Indicateur

Nombre de communes couvertes en 2016 par un plan paysage en Champagne-Ardenne Source : DREAL / SEBP

| | Nombre de communes |
|-------------------|--------------------|
| Ardennes | 91 |
| Aube | 1 |
| Marne | 0 |
| Haute-Marne | 0 |
| Champagne-Ardenne | 92 |

En Champagne-Ardenne, les plans paysage sont encore peu implantés (et même absents de 2 départements).

Le seul plan paysage dans l'Aube est celui de la ville de Troyes qui a été lauréate de l'appel à projet 2013 lancé par le ministère en charge de l'Ecologie.

Dans les Ardennes c'est l'ensemble des communes du parc naturel régional, soit 91 communes, qui est désormais couvert par un plan paysage. Cette opération a été lancée en deux temps :

- la première partie concernait la partie « Ouest » du territoire (plateau de Rocroi, Val de Sormonne et Thiérache ardennaise). Elle a été validée en 2010.
- la seconde partie concernait la partie « Est » du territoire (Pointe de Givet, Vallée de Meuse). Elle a été validée en 2013.